

MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 2014-06 ET SES AMENDEMENTS DE LA
MUNICIPALITÉ DE AUCLAIR

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 2024-45 à sa séance régulière du 4 mars 2024, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, tiendra une consultation publique le 2 avril 2024 à 19h15, à la salle municipale située au 773-A, rue du Clocher, en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement d'ajouter des éléments concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Auclair afin de répondre aux attentes gouvernementales introduites par le projet de loi 37.

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Auclair ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Municipalité de Auclair ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture (8h30 à 11h30, 12h30 à 16h du lundi au vendredi) ainsi que sur le site web de la municipalité : www.municipaliteauclair.ca

Donné à Auclair, ce 6 mars 2024 par :

Dominique Létourneau

Dominique Létourneau, directrice générale



Municipalité Auclair